

Stage CGT– Négociation collective

Dates 23-27 janvier 2023

« La négociation collective d’entreprise au lendemain des ordonnances de 2017 »

Co-animation : Arnaud Casado, Jean-Michel Denis, Mathilde Henky (Univ. Paris 1 - ISST),

Jamila Mansour (CGT)

	Lundi 23 janvier	Mardi 24 janvier	Mercredi 25 janvier	Jeudi 26 janvier	Vendredi 27 janvier
9h	Présentation de l’ISST et du stage Tour de table Historique de la négociation collective/Orientations des réformes successives Jean-Michel DENIS/ Mathilde HENKY	L’articulation accords collectifs/contrat de travail Arnaud CASADO	Les règles de la négociation collective (conditions de validité, durée, dénonciation, révision) Christian GALANI	Comment naissent les accords collectifs ? Les accords collectifs sous le contrôle du juge (Délais de contestation, office du juge et égalité de traitement) Jean-Eudes MAES	Les orientations de la Confédération en matière de négociation collective (CGT)
12 h 30					
14h	La hiérarchie des normes et articulation des niveaux de négociation Arnaud CASADO	Les périmètres de la négociation collective au niveau de l’entreprise Camille DUPUIS	Travaux de groupes Arnaud CASADO/Jean-Michel DENIS/Mathilde HENKY (ISST)/ Jamila MANSOUR (CGT)	Évolution et renouvellement des thèmes de la négociation collective Arnaud CASADO	Bilan de la session
18h					

Stage CGT– Négociation collective Dates 23-27 janvier 2023

« La négociation collective d’entreprise au lendemain des ordonnances de 2017 »

Co-animation : Arnaud Casado, Jean-Michel Denis, Mathilde Henky (Univ. Paris 1 - ISST),
Jamila Mansour (CGT)

PUBLIC

Négociateur.rice.s, d’entreprise, responsables ou membres des collectifs DLAJ, formateur.rice.s (animateur.rice.s et intervenant.e.s) ou futurs formateur.rice.s de formations dans ce domaine.

OBJECTIFS

On peut faire remonter aux années 1960, le mouvement de réformes visant à faire de l’entreprise un lieu pour la négociation collective. La loi dite « El Khomri » de 2016 et les ordonnances de 2017 ont accéléré le rythme de ce processus. Alors que la branche, en France, a pendant longtemps constituée « une institution structurante du système des relations professionnelles » (Diridy & al., 2021), son rôle s’est donc affaibli – tout en ne disparaissant pas – conduisant plus largement à une transformation de l’ordre public social. Ce redéploiement de la négociation collective s’opère à un moment où l’entreprise tend à perdre son unité, sur le plan économique comme juridique. Une confusion existe ainsi entre l’entreprise et l’établissement, sans compter le niveau du groupe, générant une certaine ambiguïté quant au périmètre réel de la négociation et celui de la communauté de travail concerné.

L’objectif de ce stage est de revenir sur les modifications concernant la négociation d’entreprise suite aux évolutions législatives récentes. Il vise à familiariser les stagiaires aux nouvelles règles applicables, tant celles concernant la négociation elle-même que l’articulation des sources de droit. Parmi les thèmes abordés :

- L’évolution de la négociation collective et des périmètres de négociation
- La hiérarchie des normes (liens loi, accords de branche et d’entreprise)
- L’articulation des différents niveaux de négociation
- L’articulation accords collectifs/contrat de travail
- Les conditions de conclusion et de validité des accords d’entreprises

PROGRAMME

Voir la grille de stage jointe

LES PREREQUIS

Ce stage ne nécessite pas de prérequis particulier.

FORME ET DUREE DE L'ACTION DE FORMATION

Ce stage sera co-animé par Arnaud Casado, Jean-Michel Denis et Mathilde Henky, enseignants-chercheurs à l'Institut des Science sociales du Travail (ISST) et Jamila Mansour, conseillère confédérale à l'espace revendicatif CGT.

Ce stage se déroulera sur cinq jours du 23 au 27 janvier 2023 à l'ISST à Bourg-la-Reine.

METHODE PEDAGOGIQUE

La formation fera alterner des présentations effectuées par les enseignants chercheurs de l'ISST, des intervenants extérieurs et des représentants de l'organisation syndicale. Elle est organisée afin de favoriser l'interaction collective entre l'ensemble de stagiaires.

Le mercredi après-midi sera consacré à des travaux de groupe

LES INTERVENANTS :

Jamila MANSOUR est conseillère confédérale à l'espace revendicatif CGT.

Jean-Michel DENIS est sociologue. Professeur des universités, il est le directeur de l'Institut des sciences sociales du travail (ISST). Spécialiste de la sociologie du travail et des relations professionnelles ses principaux thèmes de recherche sont notamment le syndicalisme, recomposition syndicale, nouveaux acteurs syndicaux ; la mobilisation collective, conflits, nouvelles formes d'action et d'organisation ; les changements organisationnels et relations sociales dans les entreprises.

Arnaud Casado est juriste, maître de conférences en droit privé à l'ISST de l'université Paris 1. Il est membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et ses travaux concernent notamment le droit social à vocation environnementale. Récemment il a dirigé la publication de l'ouvrage *L'entreprise face aux risques environnementaux* (IRJS 2022).

Mathilde HENKY est sociologue. Doctorante de l'Université de Paris Dauphine, elle rejoint l'ISST en qualité d'ATER pour l'année 2022/2023. Ses travaux de recherche portent notamment sur « l'expérience du chômage au digital : des politiques d'insertion professionnelle aux vécus des bénéficiaires ». Elle s'est spécialisée en sociologie du travail et des professions.

Camille DUPUIS est sociologue. Maîtresse de conférences à l'Université Rouen Normandie, elle est chercheuse au laboratoire DySoLab (IRIHS) et chercheuse affiliée au CEET. Ses recherches portent sur les formes concrètes de la représentation et de l'action collective au travail à partir d'enquêtes empiriques dans différents secteurs (presse, activités scientifiques, secteur associatif, secteur informatique) dans une perspective nationale et comparative (internationale).

Christian GALANI est juriste. Responsable à la Formation Syndicale de l'Union des syndicats CGT de Paris, il intervient régulièrement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en qualité de chargé de TD en licence 3 tant pour le cours de relation individuelle que pour le cours de relation collective de travail.

Jean-Eudes MAES est juriste. Doctorant de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il a été ATER à l'ISST après avoir été chargé de TD en licence 3. Ses recherches portent sur l'importance de la volonté du salarié dans le cadre du lien juridique de subordination.